



Description des postes à pourvoir à l'élection du 2 octobre 2020

Vice-présidence à la convention collective (entre 150 et 360 heures/trimestre)

La vice-présidence à la convention collective est responsable du comité de la convention collective. Elle veille à l'application de la convention collective et au traitement juste et équitable des membres. Elle représente le SCCCUM auprès de la Direction des ressources humaines de l'Université. Elle est responsable de l'élaboration du projet de convention collective en vue des négociations à venir. En période de négociations, elle est responsable du comité de négociations.

Vice-présidence aux affaires syndicales (entre 150 et 300 heures/trimestre)

La vice-présidence aux affaires syndicales a pour responsabilité de susciter ou de renforcer l'appartenance au SCCCUM et l'adhésion à la mission syndicale en sollicitant la participation des membres. Elle dirige le comité de mobilisation, y compris en période de négociation, et organise des activités qui mobilisent les membres et renforcent leur solidarité.

Vice-présidence aux relations intersyndicales (entre 150 et 300 heures/trimestre)

La vice-présidence aux relations intersyndicales représente le SCCCUM auprès des autres syndicats et associations de l'Université et des autres syndicats de chargées et chargés de cours du Québec, ainsi que de la FNEEQ, du CCMM et de la CSN. Elle participe à diverses rencontres de réflexion et de délibération de ces instances et veille à ce que le SCCCUM occupe sa juste place au sein du mouvement syndical local, régional et confédéral.

Vice-présidence à la vie universitaire (entre 150 et 337,5 heures/trimestre)

La vice-présidence à la vie universitaire promeut les droits politiques des chargées et chargés de cours. Elle travaille avec les représentants-es dans les différentes facultés et encourage leur participation active à la vie universitaire. Elle dirige le comité à la vie universitaire et veille à la représentation du SCCCUM au comité universitaire d'intégration pédagogique (CUIP), au comité de formation professionnelle et de perfectionnement (CFPP) et au comité universitaire de soutien à l'enseignement (CUSE).

Secrétariat-trésorerie (entre 150 et 337,5 heures/trimestre)

La personne secrétaire-trésorière convoque les réunions, dont elle est la secrétaire et dont elle rédige les ordres du jour et les procès-verbaux. Elle est responsable de tout ce qui touche aux finances, à la trésorerie et à la paie. Au nom du Conseil exécutif, elle prépare les documents des prévisions budgétaires et des résultats financiers qui sont soumis à l'Assemblée générale. Elle organise le secrétariat et gère au quotidien le personnel du bureau.

Conseillère ou conseiller à la convention collective (entre 150 et 300 heures/trimestre)

La personne conseillère à la convention collective est membre du comité de la convention collective. Sous la direction de la vice-présidence à la convention collective, elle joue un rôle



Syndicat des
chargées et chargés de cours
de l'Université de Montréal

de surveillance en matière de respect de la convention collective, et elle répond aux demandes des membres qui ont besoin de renseignements ou qui ont des problèmes liés à leurs conditions de travail. À l'initiative du Conseil exécutif, sous la direction de la vice-présidence à la convention collective et en collaboration avec la conseillère ou le conseiller syndical du SCCCUM, elle peut déposer des griefs, rédiger des ententes ou déférer des griefs en arbitrage.

Trois membres du comité de vérification des finances du syndicat (approximativement 40 heures au cours du mandat d'un an)

Les membres du comité de vérification des finances du syndicat surveillent la comptabilité et la caisse du Syndicat. Elles-ils examinent les inventaires et les comptes. Elles-ils font rapport une (1) fois l'an à l'Assemblée générale. Ces personnes n'occupent aucun autre poste électif.